Conseil Administratif du
Culte Protestant et Evangélique

ARPEE CACPE

Administratieve Raad van de
Protestants-Evangelische Eredienst

ATTESTATION

d'appartenance au culte protestant et évangélique reconnu destinée à servir pour une demande d'exonération du précompte immobilier

Par la présente, les soussignés, Past. Steven H. FUITE et Past. David VANDEPUT, coprésidents du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), certifient que l'église

« Arche de la gloire de l'Éternel »,
lieu de culte actuel: Rue de Birmingham 222, 1070 Anderlecht,

est une église protestante évangélique membre de la dénomination « Concertation des Églises Indépendantes » (CEI), affiliée au Synode Fédéral des églises protestantes et évangéliques de Belgique, appartenant au culte protestant et évangélique reconnu.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de Mme. Nicole TSHAMALA, e-mail : secretariatarche1@gmail.com.

Fait à Bruxelles, le 30 janvier 2024.

Past. Steven H. FUITE
Coprésident

Past. David VANDEPUT
Coprésident